

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 décembre 2018

DOSSIER DE PRESSE



Mardi 4 décembre 2018 à 11h00 - DEAL

1

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : [@prefet.martinique](https://www.facebook.com/prefet.martinique)

sur Twitter : [@prefet972](https://twitter.com/prefet972)

Le Plan National Santé Environnement 3 (PNSE3) a été adopté le 12 novembre 2014 et couvre la période 2015-2019. Ce plan a pour ambition de réduire l'impact des altérations de notre environnement sur notre santé. Il vise à améliorer la connaissance autour de la santé environnement, à former et informer un public large et à promouvoir des actions et des initiatives locales. Ils s'articulent autour de 4 grandes catégories d'enjeux :

- enjeux prioritaires de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement;
- enjeux de connaissance des expositions, de leurs effets et des leviers d'action ;
- enjeux pour la recherche en santé environnement ;
- enjeux pour les actions territoriales, l'information, la communication et la formation.

La déclinaison territoriale du PNSE3 au travers du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3) est co-pilotée et mise en oeuvre sur la période 2017-2021, par le préfet (appuyé pour cela par la DEAL de la Martinique), l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité Territoriale de Martinique, en association avec les autres collectivités territoriales et établissements publics. Le PRSE3 sera mis en ligne uniquement sur les sites de la Préfecture, de la DEAL et des partenaires (pas d'exemplaires physiques).

Le lien avec les autres plans, schémas et programmes

Dès les premiers travaux, les copilotes du PRSE (préfet, ARS et CTM) ont souligné l'importance de sélectionner des actions qui renforcent ou complètent celles déjà prévues dans les différents plans et programmes déclinés en Martinique sur le champ de la santé environnementale.

Les domaines de la santé environnement déjà pris en compte dans d'autres plans et programmes (plan Ecophyto III, plan Chlordécone, plan santé au travail, Stratégie Santé Outre-mer Martinique 2016-2023, ...) ne sont donc volontairement pas abordés dans le PRSE.

La gouvernance

Pour l'élaboration et la mise en oeuvre du plan, les instances suivantes ont été constituées :

1. Le comité de pilotage (composé du préfet, du directeur général de l'ARS, du Président du conseil exécutif de Martinique, du directeur régional de l'ADEME et des directions des services de l'État (DEAL, DAAF et DIECCTE)), instance décisionnaire qui a pour rôle de :

- définir et valider les orientations stratégiques et opérationnelles, les priorités du PRSE3 et les lignes d'action ;
- encadrer la mise en oeuvre du PRSE3 au regard des priorités partagées ;
- assurer la cohérence des actions et leur régulation le cas échéant ;
- valider les actions régionales permettant de valoriser le PRSE3.

Le comité de pilotage s'est réuni une première fois le 20 juin 2017 pour décider du lancement des travaux d'élaboration du PRSE3. Il a validé la démarche proposée d'élaboration du PRSE3 autour des axes de travail suivants :

- groupe de travail n° 1 : eau et alimentation ;
- groupe de travail n° 2 : air extérieur ;
- groupe de travail n° 3 : risques environnementaux ;
- groupe de travail n° 4 : promouvoir et former à la santé environnement.

2. Le comité d'animation est l'instance de coordination, d'animation et de suivi de la mise en oeuvre du PRSE. Il est la cheville ouvrière du comité de pilotage. Il est composé du Secrétaire Général de la préfecture, du conseiller exécutif de la CTM en charge du suivi du PRSE, des représentants des autres membres du comité de pilotage et du directeur de MADININAIR ;

3. Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) constitué en groupes de travail et d'élaboration des fiches actions, animés par l'ARS, la CTM et la DEAL, qui ont défini et proposé les actions concrètes du présent PRSE.

La construction & l'animation

Un PRSE co-construit

Les travaux d'élaboration du PRSE3 ont été organisés en conformité avec l'instruction nationale du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans régionaux en santé environnement, en mobilisant le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE), composé de représentants des 6 collèges : État (incluant agences et établissements publics), collectivités territoriales, associations, représentants du monde économique, salariés et employeurs, personnes qualifiées.

Le GRSE s'est réuni en formation plénière le 20 septembre 2017. Les groupes de travail constitués se sont ensuite réunis à trois reprises, en septembre, octobre et novembre 2017. La méthodologie de travail mise en oeuvre a consisté à formuler et sélectionner, lors des deux premières réunions, des actions à mener en santé environnement sur des problématiques concrètes et adaptées au territoire de la Martinique. Sous co-pilotage de la DEAL, de l'ARS et de la CTM, une équipe d'animation a guidé et validé pas à pas les travaux. Les ateliers ont mobilisé des représentants des différents collèges du GRSE et autres acteurs volontaires. Leurs travaux ont été cadrés selon une méthodologie établie par les co-pilotes du PRSE.

Les critères de sélection retenus sont les suivants :

- la cohérence des actions avec les objectifs nationaux du PNSE3, et leur pertinence pour la Martinique sans exclusion des actions nouvelles spécifiques au contexte local ;
- la complémentarité avec les actions régaliennes et avec les autres politiques entrant dans le champ de la santé environnementale ;

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

- le caractère concret et opérationnel du contenu ;
- la capacité à mobiliser un pilote impliqué et volontaire, et un financement adapté.

Enfin, dans un objectif d'opérationnalité du PRSE, les actions devaient être déclinées de façon suffisamment précise pour que leur avancement puisse être suivi et leurs résultats mesurés.

Le projet de PRSE a été mis en consultation auprès du public en juin 2018. Il a également été présenté au Comité d'administration (CA) et au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Après validation et sélection, les actions proposées par les groupes de travail ont été regroupées autour de 3 axes stratégiques :

axe 1 : agir pour une meilleure qualité des milieux extérieurs ;

axe 2 : agir pour améliorer le cadre de vie ;

axe 3 : former et sensibiliser à la santé environnement.



Les actions du PRSE 3

Axe 1

Agir pour une meilleure qualité des milieux extérieurs

La pollution de l'air et l'assainissement sont des sujets à enjeu sanitaire et environnemental majeur en Martinique. La qualité de l'air est ciblée par les martiniquais comme le principal facteur impactant la santé, avec une perception du risque cristallisée par les épisodes de brume de sable désertiques provenant essentiellement du désert du Sahara, la pollution de l'air extérieur ou encore les échouages massifs d'algues dites Sargasses qui produisent, en se décomposant, divers gaz aux propriétés irritantes dont principalement l'hydrogène sulfuré et l'ammoniac.

D'autre part, le climat tropical favorise le développement des moisissures. L'ensemble de ces phénomènes font que la prévalence de l'asthme en Martinique est plus importante qu'en métropole, ce qui témoigne de l'impact de la qualité de l'air sur la santé des martiniquais.

Par ailleurs, les résultats du diagnostic des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) montrent que plus de 90 % des dispositifs d'assainissement non collectifs sont non conformes. D'après les estimations réalisées, les émissions des dispositifs d'assainissement autonome sont environ 10 fois plus importantes que les flux issus des stations d'épuration. Des programmes exceptionnels de réhabilitations ciblées et adaptées doivent être mis en oeuvre parallèlement au renforcement de l'information et la sensibilisation des propriétaires.

Dans ce contexte, PRSE a pour objectif d'agir pour une meilleure qualité de l'eau et de l'air extérieur.

Une mesure particulière consiste à étudier dans les eaux usées, les flux de pression de pollution par des familles de micropolluants émergents.

Les 9 actions listées ci-après contribuent à ces objectifs :

Action 1.1 : appuyer les travaux pour permettre d'améliorer les connaissances sur l'exposition des populations aux micropolluants et usages néfastes (pesticides, stupéfiants, tabac, alcool, médicaments, plastifiants, retardateurs de flammes, ...)

Action 1.5 : pérenniser au-delà de 2018 le réseau de surveillance d'hydrogène sulfuré

Action 1.3 : évaluer l'efficacité des dispositifs agréés d'assainissement non collectif

Action 1.7 : réaliser la campagne de surveillance des pesticides dans l'air

Action 1.2 : établir la cartographie des zones à enjeu sanitaire et à enjeu environnemental dans le cadre du prochain SDAGE et de l'amélioration de l'assainissement non collectif

Action 1.6 : mettre en place une surveillance aéro pollinique et fongique

Action 1.4 : réaliser une étude de faisabilité d'une étude d'impact sanitaire de l'exposition aux particules atmosphériques

Action 1.8 : créer un réseau mobilité durable pour fédérer les acteurs et généraliser des pratiques de mobilité durable sur le territoire

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Action 1.9 : rechercher les moyens permettant d'améliorer au travers de la mise en place des meilleures techniques disponibles, les performances des dispositifs de traitement des rejets industriels

Détails d'une action de l'axe 1 :

Axe 1

ACTION 1.6

Mettre en place une surveillance aéro pollinique et fongique

Action n° 9 du PNSE 3

Pilote de l'action

ARS

Partenaires associés

Laboratoire de parasitologie du CHU de Martinique, Cire Antilles, Madininair, Gwad'air, Anaforcai Caraïbe, RNSA

Budget prévisionnel

Précisé par le comité de pilotage

Indicateurs

nombre de réunion du comité de pilotage

nombre de mesures mises en œuvre

écriture du protocole du dispositif intégré

Échéancier

2018 : mise en place du comité de pilotage scientifique

fin 2018 : examen des recommandations de l'ANSES

2019 – 2021 : élaboration et mise en œuvre du dispositif intégré.

Description de l'action

Contexte

Actuellement, le poids sanitaire et l'étiologie des rhinites et de l'asthme en Martinique sont mal connus.

Des études menées dans les années 2000 s'accordent pourtant sur une prévalence de ces affections supérieures à celle des territoires métropolitains.

De par leur propriété allergène et leur capacité de dispersion la présence de pollens et de moisissures dans l'air ambiant est évoquée comme facteur explicatif de la prévalence des rhinites et de l'asthme en Martinique.

L'Agence régionale de santé Martinique a été fréquemment interrogée sur ce sujet par le public et les professionnels de santé qui ont formulé le souhait pouvoir disposer d'informations sur les pollens et les moisissures, et leur potentiel allergisant, qui seraient les plus préoccupants dans leurs territoires.

L'ANSES a été saisie le 25 avril 2016 par la Direction générale l'énergie et du climat (DGEC) et la Direction générale de la santé (DGS) pour dresser un état des connaissances sur l'impact sanitaire des pollens et moisissures allergisants de l'air ambiant sur la population générale des Départements et régions d'outre-mer (DROM).

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

À l'issue de ses travaux, l'ANSES a conclu que les données actuellement disponibles ne permettent pas d'évaluer précisément l'exposition des populations aux pollens et moisissures. Effectivement, il n'existe pour l'instant aucun dispositif pérenne de mesures des pollens et des moisissures présents dans l'air en Martinique. Le caractère ponctuel et très localisé de différentes études menées sur le territoire ne permet pas de dresser un inventaire précis des espèces tant sur les plans qualitatifs que quantitatifs, ni de proposer une hiérarchisation des pollens et moisissures les plus préoccupants en terme sanitaire.

Dans son rapport d'octobre 2017, l'ANSES formule des recommandations visant à pouvoir mettre en place des mesures de prévention ciblées telles qu'une surveillance des concentrations dans l'air, une information du public, une sensibilisation des professionnels de santé à la détection des personnes allergiques, etc.

En vue d'étudier la faisabilité et de mettre en œuvre les recommandations de l'ANSES, l'ARS Martinique souhaite mettre en place un comité de pilotage scientifique qui sera chargé de mener une réflexion sur l'élaboration et de la mise en œuvre des recommandations de l'ANSES concernant les pollens et les moisissures allergisants de l'air ambiant. En vue d'apporter une réponse intégrée à cette problématique le comité de pilotage a vocation à rassembler l'ensemble des disciplines et compétences concourant à l'atteinte d'objectifs en matière de diagnostic, surveillance environnementale, épidémiologique, prise en charge médicale.

Objectifs

L'action consiste à mettre en place des mesures de prévention ciblées telles qu'une surveillance des concentrations dans l'air, une information du public, une sensibilisation des professionnels de santé à la détection des personnes allergiques, etc.

Axe 2

Agir pour améliorer le cadre de vie

Les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé concernent l'ensemble de la population martiniquaise. Ils sont l'un des grands enjeux actuels de santé publique. La Martinique présente des spécificités en matière de santé environnementale avec une présence non négligeable de matériaux amiantés dans les constructions, une insuffisance du renouvellement de l'air intérieur dans les espaces de travail où nous passons une grande partie de nos journées. Le PRSE s'efforce d'agir pour améliorer ces situations.

Le PRSE s'efforce d'agir pour améliorer la gestion du risque lié à la présence de matériaux amiantés et pour évaluer plus finement la qualité de l'air intérieur. Un cadre de vie favorable à la santé consiste à promouvoir des choix qui permettent de :

- réduire les inégalités de santé entre les différents groupes socio-économiques et personnes vulnérables ;

- réduire les émissions et expositions aux polluants, nuisances et autres agents délétères;
- favoriser la cohésion sociale et le bien-être des habitants ;
- promouvoir des modes de vie individuels favorables à la santé.

Les actions du PRSE visent aussi à évaluer et réduire les expositions à différents types de polluants afin d'agir pour un cadre de vie plus respectueux de la santé.

Les 6 actions listées ci-après contribuent à ces objectifs :

Action 2.1 : lancer un appel à projets pour appuyer l'émergence et la réalisation d'actions autour de l'amélioration du cadre de vie (écogeste, écoquartier, ...)

Action 2.5 : mettre en oeuvre les mesures pour garantir l'intégration des perturbateurs endocriniens d'intérêts locaux dans les programmes nationaux de surveillance de l'exposition et de surveillance des pathologies

Action 2.3 : évaluer l'exposition de la population au radon potentiellement présent dans les habitations

Action 2.2 : accompagner les entreprises et les donneurs d'ordre dans la gestion du risque amiante

Action 2.6 : réaliser le diagnostic territorial santé environnement de la Martinique

Action 2.4 : caractériser l'air intérieur des bâtiments du tertiaire

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Détails d'une action de l'axe 2 :

Axe 2

ACTION 2.4

Réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments tertiaires de bureaux et d'enseignement

Action n° 49 du PNSE 3

Pilote de l'action

ADEME

Partenaires associés

CTM

à définir lors de la consultation

Cible

État, Instances nationales et locales, collectivités, agence régionale de santé, public

Budget prévisionnel

45 000 €

Indicateurs

mesures des formaldéhydes

mesures de benzène

mesures de confinement

mesures de dioxyde d'azote

mesures des moisissures

mesures des particules fines

Échéancier

1er trimestre 2018 : lancement d'une consultation pour la réalisation de l'étude et attribution du marché

2ème trimestre 2018 : lancement de l'instrumentation des deux tranches de 8 et 12 bâtiments rendu des livrables

Description de l'action

Contexte

Le parc martiniquais s'est construit au fil des années et est caractérisé aujourd'hui par un ensemble de bâtiments de diverses périodes constructives.

Les modes de construction évoluent avec le temps, en fonction des considérations économiques, sociales et environnementales de plus en plus présentes et exigeantes. Si de nombreux efforts sont réalisés depuis quelques années pour mettre en œuvre des démarches de performance énergétique et de qualité environnementale dans la conception des bâtiments en Martinique par le biais de la réglementation thermique, acoustique et aération dans les départements d'outre-mer en 2010 ainsi que de la réglementation thermique Martinique en 2013, ces réglementations ne se penchent pas particulièrement sur la question de la gestion de qualité de l'air à l'intérieur de ces bâtiments récents. À ce jour, aucune campagne sur la qualité de l'air intérieur n'a été menée en Martinique, et ce sujet reste grandement méconnu sur le territoire.

Objectifs

L'action consiste à mener une étude pour évaluer la qualité de l'air intérieur de vingt (20) opérations de bureaux et de bâtiments d'enseignement en Martinique de périodes constructives différentes, par le biais d'une campagne de mesures de différents composants caractéristiques de la qualité de l'air intérieur. Il semble aujourd'hui important d'avoir un retour sur la qualité de l'air intérieur dans des bâtiments où nous passons une grande partie de nos journées, en recueillant des données sur les résultats effectifs d'un certain nombre d'opérations.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

L'ambition et l'objectif clairement affichés pour cette étude sont, par une analyse détaillée, de pouvoir mieux comprendre le fonctionnement du traitement de l'air dans ces ouvrages afin de proposer des aménagements et des solutions conduisant à une qualité de confort de la façon la plus pertinente et la plus adaptée qui soit.

Le but final de cette étude est donc de capitaliser et de diffuser les résultats et retours d'expériences à toutes les personnes impliquées dans la conception et l'exploitation des bâtiments, principalement les maîtres d'ouvrage, architectes et bureaux d'études.

Cette diffusion de l'information va permettre la montée en compétence des différents acteurs cités tout au long de la vie des bâtiments.

Axe 3

Former et sensibiliser à la santé environnement

L'objectif de cet axe est, en premier lieu, de promouvoir une culture commune dans le domaine de la santé environnementale. Cette montée en compétence collective doit permettre de renforcer ses capacités à agir, en fonction de son environnement et des connaissances disponibles.

Pour partager cette culture, les actions du PRSE visent à :

- développer les approches participatives et locales ;
- mettre en oeuvre des actions à destination des publics jeunes ;
- rendre accessible les messages, adapter les informations aux publics, notamment aux populations vulnérables, en tenant compte du contexte local.

En second lieu, le PRSE vise à développer la formation des professionnels et des décideurs en santé environnement de façon à :

- promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé ;
- développer la formation initiale et continue des professionnels du monde agricole de façon à mettre en oeuvre des pratiques agricoles et agronomiques innovantes afin de réduire la consommation en produits phytosanitaires ;
- favoriser l'intégration de la santé environnementale dans toutes les politiques territoriales.

Les 9 actions listées ci-après contribuent à ces objectifs :

Action 3.1 : réaliser une campagne d'information et de recommandations du public (lutter contre les idées reçues) sur la santé et l'environnement : eau, air extérieur et intérieur, alimentation, pesticides, gestion des déchets, économie circulaire, énergie et modes de déplacements, ...

Action 3.5 : expérimenter des capteurs citoyens pour mesurer la pollution de l'air

Action 3.3 : réaliser des journées « portes ouvertes » des installations de tri, transit, recyclage, valorisation et traitement des déchets

Action 3.7 : former les acteurs, associations, ... sur les outils de la promotion de la santé environnement dont l'Urbanisme Favorable à la Santé

Action 3.2 : former et sensibiliser les élèves à la santé et l'environnement : eau, air extérieur et intérieur, alimentation (ateliers culinaires), gestion des déchets, économie circulaire, énergie et modes de déplacements, ...

Action 3.6 : promouvoir l'utilisation des outils permettant l'Évaluation d'Impact sur la Santé en amont d'un projet, d'un programme, d'une politique, ...

Action 3.4 : améliorer la diffusion des recommandations sanitaires et comportementales lors des pics de pollution, destinées aux personnes sensibles et au grand public

Action 3.8 : mener une campagne d'information sur le lien entre asthme, allergie et qualité de l'air

Action 3.9 : proposer aux professionnels agricoles et para-agricoles la certification nationale Certiphyto permettant d'appliquer, de conseiller, de distribuer, les produits phytopharmaceutiques,

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Détails d'une action de l'axe 3 :

Axe 3

ACTION 3.3

Réaliser des journées « portes ouvertes » des installations de collecte, tri, transit, recyclage, valorisation et traitement des déchets
Action n° 106 du PNSE 3

Pilote de l'action
DEAL

Partenaires associés
SMTVD, CTM, ADEME, Entreprises & Environnement
Acteurs ESS
Structures privées de valorisation

Cible
population

Budget prévisionnel
À préciser

Indicateurs
nombre de journées portes ouvertes
nombre d'installations visitées

Échéancier
2018 : organisation des journées portes ouvertes avec l'ensemble des partenaires

Description de l'action

Contexte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 a fixé des objectifs structurants concernant la prévention et la gestion des déchets :

réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés, et stabiliser les quantités de déchets d'activités économiques produits en 2020 par rapport à 2010 ;

atteindre 65 % en 2025 de recyclage pour les déchets non dangereux non inertes ;

réduire de moitié la mise en décharge en 2025 par rapport à 2010.

L'atteinte de ces objectifs passera notamment par les actions suivantes, inscrites dans la loi visant à :

développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de réutilisation (recycleries et structures liées à l'économie sociale et solidaire) ;

généraliser le tri des déchets d'activités économiques pour les entreprises et les administrations (tous les matériaux recyclables doivent être triés depuis le 1er juillet 2016) ;

généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2025 : chaque usager disposerait alors d'une solution de tri de ses déchets de cuisine et de table, afin que ceux-ci puissent être valorisés.

La Martinique est relativement bien équipée pour la collecte, le tri et le traitement

des déchets non dangereux avec notamment un réseau de déchetteries, une usine d'incinération, une installation de stockage de déchets non dangereux récemment mise en service, un centre de tri de déchets ménagers issus de la collecte séparative, un centre de valorisation des déchets organiques, une usine de valorisation des bouteilles plastiques et une plate-forme de broyage du verre. D'autres équipements sont à l'étude comme celui d'un centre de tri des déchets issus de la collecte des textiles, linges et chaussures.

Des installations pour le regroupement et/ou la valorisation des déchets dangereux et des déchets inertes ont également été développées.

L'utilisation de ces structures n'est toujours pas complètement généralisée et de nombreux dépôts sauvages sont encore observés.

Le développement de la collecte sélective se heurte à l'idée communément répandue que les déchets triés sélectivement par les ménages finissent inexorablement par être soit incinérés, soit enfouis avec les ordures résiduelles.

Objectifs

L'action consiste à organiser des journées « portes ouvertes », à destination des salariés des entreprises et des agents publics, des installations de collecte, tri, transit et traitement et réemploi des déchets afin de tordre le cou aux idées reçues, les mobiliser sur le geste de tri, et les sensibiliser sur les solutions locales de valorisation et de réemploi.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : [@prefet.martinique](https://www.facebook.com/prefet.martinique)

sur Twitter : [@prefet972](https://twitter.com/prefet972)